FORMATIONS À LA PRÉVENTION DU SUICIDE

Des formations adaptées à différentes professions

Module 1

Sentinelle

- Tout citoyen ayant le souci de l'autre
- En mesure et disposé à repérer, appréhender la souffrance psychologique et la problématique suicidaire au sein de son milieu de vie

Module 2

Évaluation du potentiel suicidaire et orientation

- Professionnel de santé
- En contact avec des personnes à risques suicidaire

Module 3

Intervention de crise

- Professionnel de santé, psychologue, psychiatre, médecin, infirmier
- Assurant régulièrement de l'intervention de crise

A chacun des modules une fonction différente au sein du réseau de prévention.

Fonction de Sentinelle

- Repère et oriente vers un évaluateur ou un intervenant de crise ou vers le SAMU ou le 3114
- Devient un membre du réseau sentinelle

Fonction d'évaluateur

- Fait une évaluation clinique
- Oriente vers un soin ou propose un accompagnement adapté

Fonction d'intervenant de crise

- Fait baisser l'intensité de la crise et prévient le passage à l'acte
- Organise la prise en charge à court terme

Module Sentinelle

La formation vise à renforcer les habiletés et dispositions spontanées des participants pour repérer, au sein de leur communauté de vie, les signes d'alerte d'un risque suicidaire et orienter les personnes repérées vers les ressources d'évaluation et/ou de soins adaptés.

Public ciblé / prérequis

Tout citoyen présentant une disposition spontanée à l'aide et au souci pour autrui (travailleur social, aide-soignant, auxiliaire de vie, pharmacien d'officine, enseignant, bénévole dans une association d'aide ou de soutien, élu, socio-esthéticienne, pompier, facteur…),
repéré pour cela dans une ou plusieurs de ses communautés de vie
et en mesure de prendre soin de soi

Durée / horaires

Formation en présentiel d'une journée (7 heures)

Horaire : 9h-12h30 / 13h30-17h

Nombre de personnes

Groupe de 15 à 18 personnes

Coût

Formation financée par l'ARS Pays de la Loire (repas et frais de déplacement à la charge du participant ou de son employeur)

Objectifs

La personne formée au module Sentinelle aura la capacité de :

- Citer les signes évocateurs du risque suicidaire chez une personne tout en sachant les classer selon leur caractère de dangerosité
- Expliciter les grands principes de base à mettre en œuvre dans la relation avec les personnes en souffrance psychologique : disponibilité, écoute, empathie…
- Identifier le champ et les limites de son action
- Repérer les personnes en souffrance au sein de son milieu de vie ou de travail
- Reconnaître au travers des propos et/ou comportement des personnes en souffrance, les facteurs de risque suicidaire ainsi que les signaux d'alerte
- Aller vers les personnes repérées et entrer en relation avec elles
- Orienter et accompagner si nécessaire les personnes repérées vers les ressources appropriées
- Prendre soin d'elle-même et de sa propre santé mentale

Programme

Les thématiques suivantes seront abordées pendant la journée de formation :

- Contexte général
- Notions de base
- Idées reçues
- Être sentinelle en pratique
- Mises en situation en petits groupes

Modalités pédagogiques – Évaluation - Validation

- Démarche participative qui alterne des apports théoriques, des études de cas et des mises en situation en petits groupes
- Emargement et suivi de présence par demi-journée
- Grille d'évaluation
- Attestation de fin de formation adressée à chaque stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation

Devenir un membre du réseau Sentinelle

C’est quoi une Sentinelle ?

C’est une personne ayant une disposition spontanée au souci pour autrui et à l’entraide et qui est repérée comme telle, qui a bénéficié de la formation Sentinelle et qui s’engage dans un réseau de sentinelles.

C’est quoi un réseau sentinelle ?

C’est un dispositif de prévention qui identifie, forme, accompagne et met en réseau un ensemble de sentinelles dans le but de repérer des individus susceptibles de présenter un risque suicidaire et de les orienter vers un dispositif d’évaluation et/ou de soins. Il s’articule avec les acteurs sanitaires de leur territoire.

Qu’est-ce qui fait réseau ?

Le fait que ces citoyens :

- Soient en lien et se rencontrent ponctuellement
- Soient en lien avec les acteurs sanitaires du territoire pour pouvoir orienter les personnes repérées vers des professionnels de santé
- Peuvent faire appel à un référent (professionnel ou institutionnel) en cas de difficulté en lien ou non avec leur fonction de sentinelle
- Bénéficient d’une supervision collective par un professionnel

Le rôle de la sentinelle

- Connaître les évaluateurs du potentiel suicidaire et les intervenants de crise de son territoire
- Repérer les personnes fragiles et entrer en contact avec elles
- Les orienter vers un évaluateur, vers un intervenant de crise, vers le SAMU ou le 3114 en fonction de leur état psychique

Module Évaluation du potentiel suicidaire et orientation

La formation vise à être en mesure d'évaluer une potentielle crise suicidaire et d'orienter les personnes vers la ressources adéquate.

DPC *En cours d'enregistrement*

Public ciblé / prérequis

Professionnel de santé (médecins, psychologues, infirmiers, cadres de santé), exerçant une activité clinique quotidienne en lien avec la prévention du suicide, issus des services de santé, médico-sociaux et éducatifs.

Durée / horaires

Formation en présentiel de 2 jours (14 heures)

Horaires : J1 et J2 : 9h-12h30 / 13h30-17h

Nombre de personnes

Groupe de 15 à 18 personnes

Coût

Formation financée par l'ARS Pays de la Loire (repas et frais de déplacement à la charge du participant ou de son employeur)

Objectifs

- Renforcer les habiletés des professionnels au contact des populations à risque suicidaire pour repérer et évaluer un risque suicidaire et orienter de manière ajustée ces personnes vers les ressources adaptées
- Permettre et soutenir l'identification, la mise en place et la fonctionnalité d'un réseau de prévention.

A l'issue de la formation, les participants auront développé plusieurs capacités :

- Repérer les signes de souffrance psychique chez un individu
- Envisager l'hypothèse d'une crise suicidaire et savoir repérer son existence
- Réaliser et transmettre une triple évaluation du potentiel suicidaire : Urgence, Dangerosité, Risques et Protection
- Accompagner et orienter la personne en situation de crise suicidaire de manière adaptée au sein d'un réseau construit et lisible
- De sensibiliser à ses propres limites et comment se préserver
- Être en lien avec des personnes formées aux autres modules (Intervention de crise et Sentinelle)

Programme

Les thématiques suivantes seront abordées pendant les 2 jours de formation :

- Contexte général
- Connaissances communes sur le suicide et préalables
- Crise et crise suicidaire
- Evaluation du potentiel suicidaire
- Conditions relationnelles à l'évaluation
- Orientations
- Populations spécifiques
- Articulation avec les autres dispositifs

Modalités pédagogiques – Évaluation - Validation

- Démarche participative qui alterne des apports théoriques, des études de cas et des mises en situation en petits groupes
- Emargement et suivi de présence par demi-journée
- Grille d'évaluation
- Attestation de fin de formation adressée à chaque stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation

Module Intervention de crise

La formation vise à améliorer les compétences cliniques et les habiletés du participant en intervention de crise suicidaire.

DPC *En cours de validation*

Public ciblé / prérequis

Professionnel de santé ou psychologue, formés à l'entretien clinique (psychiatres, psychologues cliniciens, cadres de santé ou infirmiers, diplômés) assurant régulièrement un rôle d'intervention de crise (désescalade) : SAMU, SMUR, urgences psychiatriques, psychiatrie de liaison, cellules d'urgence médico-psychologique, unités d'hospitalisation de crise et services d'accueil des suicidants, centres médico-psychologiques effectuant de l'intervention de crise, équipes de recontacte de type Vigilans, équipes mobiles dont équipes mobiles psychiatrie-précarité.

Nombre de personnes

Groupe de 15 à 18 personnes

Durée / horaires

Formation en présentiel de 2 jours (14 heures)

Horaires : J1 et J2 : 9h-12h30 / 13h30-17h

Coût

Formation financée par l'ARS Pays de la Loire (repas et frais de déplacement à la charge du participant ou de son employeur)

Objectifs

- Transmission d'un cadre conceptuel et d'un langage sur la crise suicidaire
- Renforcement des compétences cliniques
- Acquisition d'une « expertise » propre à l'intervention de crise

A l'issue de la formation, les participants auront développé plusieurs capacités :

- Recevoir les personnes qui ont été évaluées à risque suicidaire élevé et organiser la prise en charge à court terme (plan d'action)
- Effectuer des interventions de crise à l'aide d'approches cliniques efficaces reconnues et d'outils cliniques adaptés au contexte
- Être en lien avec des personnes formées aux autres modules (Evaluation du potentiel suicidaire et orientation et Sentinelle)

Programme

Les thématiques suivantes seront abordées pendant les 2 jours de formation :

- Contexte général
- A propos de la crise
- Typologie de la crise
- Développement de la vulnérabilité et évaluation de la crise
- Pratique de l'intervention de crise

Modalités pédagogiques – Évaluation - Validation

- Démarche participative qui alterne des apports théoriques, des études de cas et des mises en situation en petits groupes
- Emargement et suivi de présence par demi-journée
- Grille d'évaluation
- Attestation de fin de formation adressée à chaque stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation